

Image not found or type unknown



Abus de faiblesse et abus de confiance

Par **ROUBY**, le **24/11/2010** à **15:06**

Bonjour, j'ai démissionné d'une société qui m'embauche en tant que vrp . Sur mon contrat il n'y a aucune heure mentionnée et pourtant le directeur d'agence nous oblige à rester de 8h45 à 20h du lundi au vendredi et de 8h45 à 18h le samedi on t'il le droit et puis je fais en ne sachant pas à savoir que pendant 3 mois j'ai été déclaré 173 heures pour le mois et j'en ai fait 211.16 rrrnmerci je suis au désespoir à savoir que je n'ai pas encore signé le solde de tout compte